



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du Vendredi 24 Février 2023

DEL N° 008/2023

Date de convocation

14 Février 2023

Date d'affichage

14 Février 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 24 février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés ayant donné procuration :

JOLY Denis (Pouvoir donné à BOURDON Philippe), COURTECUISSÉ Charles (Pouvoir donné à MARIE Emilie)

Absents excusés :

Néant

Absents non excusés :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

MARIE Emilie

Objet : SIDEN-SIAN : DECI - ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-32, L2225-1 à 4, L5211-9-2 et L5217-3 ;

Vu le Décret n°2015-235 du 27 février 2015 fixant les règles relatives à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de DECI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 arrêtant le règlement départemental de DECI du département du Nord (59) ;

Considérant l'obligation qui est faite au Maire de la commune dans le cadre de son pouvoir de police spéciale DECI d'établir l'arrêté municipal relatif à la DECI ;

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que la commune a transféré la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au SIDEN-SIAN.

Toutefois, le SIDEN-SIAN n'étant pas un EPCI à fiscalité propre, ce transfert de compétence ne permet pas le transfert du pouvoir de police au Président du SIDEN-SIAN.

Aussi, dans le cadre de ce pouvoir de police et conformément aux dispositions législatives régissant la DECI, il nous revient l'obligation d'établir et de signer l'arrêté municipal relatif à la DECI reprenant notamment la liste des Points d'Eau incendie concourant à la protection des bâtiments présents sur notre territoire communal.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'arrêté relatif à la DECI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'arrêté relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,




J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0082023
Objet :	DEL 008/2023 : SIDEN-SIAN : DECI - ARRETE MUNICIPAL RELATIF A LA DEFENSE EXTERIEUR CONTRE L'INCENDIE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.4 - Autres actes réglementaires
Identifiant unique :	059-215905944-20230224-DEL0082023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230224-DEL0082023-DE-1-1_0.xml	text/xml	922 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL 0082023.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20230224-DEL0082023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2023 à 13h45min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 février 2023 à 13h45min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 février 2023 à 13h45min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 février 2023 à 13h56min05s	Reçu par le MI le 2023-02-28

